ÉTUDES ET MÉMOIRES

I

LE PROGRAMME HIPPIQUE DES JEUX ROMAINS : UNE CURIEUSE ABSENCE

PAR J.-P. THUILLIER
Professeur à l'Université de Grenoble III,
Domaine Universitaire, Saint-Martin-d'Hères, B. P. 25 X, 38040 Grenoble, Cedex

SOMMAIRE. — *Bien que ce point soit rarement relevé, il est curieux que la plupart des* **jeux publics romains**, *et en particulier les* Ludi Magni, *n'aient pas comporté de simples* **courses de chevaux montés**, *à côté des courses de chars (*quadrigae *surtout) et des épreuves de* **desultores**. *La course hippique avec jockeys était en effet des plus banales dans la Grèce antique, comme elle l'est encore aujourd'hui, et elle semble « naturelle » entre toutes. Après avoir examiné le programme des* **Equirria**, *des* **Ludi Taurei** *et des* **Consualia**, *ainsi que différents points de vocabulaire, on s'interroge sur les raisons de l'*absence **de cette compétition** *: sans doute faut-il remonter aux* **Étrusques** *qui ont beaucoup apporté aux Romains pour tout ce qui concerne les épreuves hippiques ; mais la course des* desultores *à* **deux** *chevaux semble typiquement romaine, même si les Étrusques ont bien connu certaines épreuves d'acrobatie équestre.*

EPITOME. — *Etsi haec res ab eis qui de ludis circensibus scripserunt raro cernitur, mirari possumus Romanos magistratus, praeter bigarum, trigarum quadrigarumque et desultorum solemnes cursus, in circo mittere non solitos esse solutos uel simplos equos, quos Graeci in hippodromo sacris certaminibus quasi semper certantes uiderunt, qui Graeco sermone celetes appellabantur. Quin etiam, simplorum equorum certamen hoc nostro tempore, sicut in Graecia fuit, peruulgatum est. Si quis quaeret cur equestre artificium apud Romanos tale fuerit, rationes repetere forte poterit ab Etruscis qui multa Romanis in instituendis circensibus ludis tradiderunt. Desultores tamen notum est fuisse eos qui binos equos trahentes in ludis ex altero in alterum transultare solerent ; quod equestre curriculum nusquam uidemus nisi apud Romanos ipsos.*

Si la plupart des auteurs modernes qui s'intéressent aux *ludi circenses* enregistrent, sans sourciller, le fait que les compétitions hippiques — qui en formaient le corps principal — se réduisaient pour ainsi dire aux seules courses de chars, on peut cependant s'étonner, avec certains historiens comme H. H. SCULLARD ou J. P. V. D. BALSDON, que les Romains n'aient pas d'abord inscrit au programme de leurs

jeux les courses de chevaux *montés*, que connaissaient bien d'autres peuples très proches, et qui nous apparaissent en quelque sorte comme la compétition équestre la plus simple, la plus « naturelle »[1]. Et ce n'est certainement pas un hasard si les deux auteurs que je viens de citer sont des Britanniques, originaires donc d'un pays où le cheval a connu une si grande importance : est-il besoin de rappeler les innombrables estampes anglaises montrant des chevaux ou le nom d'épreuves hippiques aussi célèbres que le *Derby* d'Epsom ou le *Grand National* de Liverpool? Toujours est-il que SCULLARD trouvait cette absence curieuse et que BALSDON la considère même inexplicable : c'est en quelque sorte le jugement de ces deux auteurs que je voudrais commenter ici, en essayant surtout, malgré le pessimisme du second, de fournir, sinon une réponse, du moins quelques éléments de réponse. Mais auparavant, il est nécessaire d'établir quelques faits, étant donné que les analyses impliquent parfois l'existence de courses avec jockeys, lors de jeux mineurs ou de fêtes romaines qui, pour n'être pas officiellement reconnues comme *ludi*, n'en comportaient pas moins des aspects « sportifs » et plus particulièrement hippiques[2].

La question se pose ainsi pour les *Ludi Taurei*, les *Consualia* et les *Equirria*[3], et elle est liée au fait que les auteurs anciens se contentent souvent de parler d'*equi*, de *cursus* ou de *certamina equorum*, sans préciser quel type d'épreuve ils entendent exactement par là. En ce qui concerne les *Equirria* tout d'abord, qui se déroulaient au Champ-de-Mars, on ne peut guère laisser de place au doute en raison d'une part du nom lui-même, qui semble bien être une haplologie de *equi-curria*, c'est-à-dire course de chevaux attelés[4] ; et la seule indi-

1. J. P. V. D. BALSDON, *Life and leisure in ancient Rome*[2], Londres, 1974, p. 323 : « Why the Romans never raced horses in Circus games as horses were raced in Greek games and are raced to-day is an unanswerable question. » H. H. SCULLARD, *Festivals and ceremonies of the Roman Republic*, Londres, 1981, p. 185 : « It is curious that the Romans, unlike the Greeks on occasions, did not go in for events with jockey-ridden horses such as form the normal basis of horse-racing to-day. »

2. Les hésitations que nous pouvons relever sur ce point dans le très remarquable ouvrage de J. H. HUMPHREY, *Roman circuses. Arenas for chariot-racing*, Berkeley-Los Angeles, 1986, sont tout à fait révélatrices. Celui-ci, après avoir indiqué qu'il y a là une différence habituellement reconnue entre la Grèce et Rome (p. 10-11), écrit ensuite : « Horse races were in fact an important ingredient in the early games at Rome, and some ancient games may have consisted exclusively of horse races. » (p. 11) ; cf. aussi p. 16. Mais c'est pour affirmer ensuite : « And the olympic programme included equestrian events that would have seemed strange to a Roman spectator in the Circus Maximus » (p. 439) : et dans ce programme olympique, il y avait précisément les courses montées... Naturellement, on ne se laissera pas abuser par la présence de divers cavaliers, que l'on peut voir sur de nombreuses représentations de jeux du cirque à l'époque impériale (reliefs de sarcophages, mosaïques, etc...). Ces cavaliers, figurés à côté d'auriges en pleine course, ne sont pas en effet de vrais jockeys, mais des *hortatores* appartenant aux factions ou même parfois des *uenatores* équestres de la garde prétorienne : voir en particulier l'exemple typique des plaques Campana datées du milieu du 1er siècle de notre ère (S. TORTORELLA, *Le lastre Campana. Problemi di produzione e di iconografia*, dans *L'art décoratif à Rome*, Rome (coll. École française, n° 55), 1981, p. 73-80). Cf. aussi J. H. HUMPHREY, *op. cit.*, p. 180 sq., fig. 80, 97, 99, 100, 101.

3. Cf. par exemple J. H. HUMPHREY, *op. cit.*, p. 62, 544, 558 et 560.

4. ERNOUT-MEILLET, *Dict. Étym. de la langue latine*[4], Paris, 1959, p. 200, art. *equus*. Cf.

cation tant soit peu précise qui nous est fournie par Ovide, permet de constater que, pour la première des deux fêtes en tout cas — celle du 27 février — ce sont des courses de chars qui étaient disputées : *Marsque citos iunctis curribus urget equos*[5].

Les écrivains latins ne nous donnent pas de précisions pour les *Ludi Taurei* qui avaient lieu tous les cinq ans au *Circus Flaminius*, lequel, après bien des tribulations, a enfin retrouvé sa vraie place dans la topographie de Rome, près du Théâtre de Marcellus. On notera que l'historien anglais T. P. Wiseman penche pour de simples courses de chevaux montés, en raison de la configuration même du cirque qui, selon lui, n'était pas un véritable cirque mais une simple place, plus ou moins encombrée de constructions à partir d'une certaine époque[6].

Mais l'hypothèse de T. P. Wiseman est contestée par d'autres archéologues, comme F. Coarelli ou F. Zevi, qui considèrent que le cirque flaminien, sans avoir jamais été, au point de vue architectural, l'équivalent du Grand Cirque, était cependant un véritable cirque, tout au moins à l'origine[7] : ainsi des courses de chars pouvaient-elles y être organisées et on peut trouver le terme de *metae*, utilisé par Varron à propos des *Ludi Taurei* révélateur en ce sens[8]. Rien ne prouve qu'il y ait eu des changements lorsque le cirque a perdu sa forme canonique, en particulier lorsque le Théâtre de Marcellus a empiété sur son côté arrondi. Et je me demande même si ces *Ludi*, dont l'origine étrusque est fortement soulignée par les textes[9] et qui étaient dédiés, selon Festus, aux *di inferi*[10], ne consistaient pas précisément en courses de triges, char que nous savons dédié à ces mêmes *di inferi*, par une notice d'Isidore de Séville[11], et qui nous apparaît comme typiquement

E. Castorina, éd. du *de Spectaculis* de Tertullien, p. 119 : « Come dice il vocabolo (aplologia da *equi-curria*), erano corse di cavalli *iunctis curribus.* »

5. Ovide, *Fastes*, 2, 858. Les autres textes ne mentionnant que des *equi* (Varron, *L. L.*, 6, 13 : « ... *ab equorum cursu...* »; Festus, 71 L. : « ... *per equorum cursum...* »), c'est donc le texte d'Ovide qui permet de trancher, à moins qu'il n'y ait eu une différence dans le programme hippique entre les *Equirria* de février et celles de mars. J. H. Humphrey, *Roman circuses*..., p. 560, reste perplexe : « It is not clear whether the Equirria involved chariots or simply ridden horses. »

6. T. P. Wiseman, *Two questions on the Circus Flaminius*, dans *P. B. S. R.*, 44, 1976, p. 44-45. Bonne présentation de la question dans l'ouvrage cité plus haut de J. H. Humphrey, p. 544. La construction du cirque en 221 par C. Flaminius n'aurait été en fait que la mise en place d'une « enceinte » fermant cette place déjà utilisée depuis longtemps : à une époque où le *Circus Flaminius* « envahi » par les monuments aurait été réduit à une sorte de place urbaine, il paraît plus logique de penser à des courses de chevaux montés (et la comparaison avec le Palio de Sienne ne serait pas déplacée), ou même à d'autres exercices équestres : mais cela n'est pas sûr pour les origines — et une origine étrusque est souvent postulée pour ces *Ludi Taurei* ; reste que le texte de Varron (*circum metas*) fait plutôt songer à des chars.

7. F. Coarelli, *Roma. Guida archeologica*, Rome-Bari (Laterza), 1981, p. 271 sq. F. Zevi, *L'identificazione del tempio di Marte « in circo » e altre osservazioni*, dans *l'Italie préromaine et la Rome républicaine, Mélanges J. Heurgon*, coll. *É. F. R.*, n° 27, Rome, 1976, 2, p. 1047-1050.

8. Varron, *L. L.*, 5, 153-154 : ... *ibi quoque ludis Tauriis equi circum metas currunt.*

9. Servius, *ad Aen.*, 2, 140. Voir aussi J.-P. Thuillier, *Les jeux athlétiques dans la civilisation étrusque*, Rome (*B. É. F. A. R.*, n° 256), 1985, p. 95, n. 46, p. 449, n. 100.

10. Festus, 479 L.

11. Isidore de Séville, 18, 36 : *Ex quibus quadrigas soli, bigas lunae, trigas inferis, seiugas Iovi, desultores Lucifero et Hespero sacrauerunt.*

étrusque, ainsi que nous le verrons plus loin. Et il faut ajouter de toute façon que, l'origine des *Ludi Taurei* étant évidemment antérieure à la construction proprement dite du *Circus Flaminius*, qui ne remonte pas au-delà de la fin du IIIe siècle avant notre ère, l'argument architectural n'emporte pas l'adhésion quant au programme de ces jeux.

Restent les *Consualia*, qui étaient célébrés depuis longtemps à l'emplacement du Grand Cirque : beaucoup d'auteurs modernes semblent d'accord pour penser que de simples courses de chevaux — à côté d'autres épreuves hippiques, comme des courses de mulets — y étaient disputées ; le caractère rustique de cette fête justifierait une telle simplicité et il est vrai aussi qu'un passage de Denys d'Halicarnasse fait allusion à des chevaux non attelés. Mais Denys est une source qu'il faut utiliser avec précaution, car il cherche systématiquement à montrer que Rome suivait, depuis sa fondation, les coutumes grecques — et la course montée fait précisément partie de celles-là, comme il le dit expressément dans un autre passage, à la fin du livre 7 de ses *Antiquités Romaines*[12]. Ainsi, là encore, il s'agit plus d'une hypothèse que d'une certitude.

On admettra donc — sous réserve — qu'il ait pu y avoir à Rome, une ou deux fois par an, des courses de chevaux montés — ou même d'autres quadrupèdes. Mais en tout état de cause, le bilan est « globalement négatif » et il reste surtout qu'il n'en est jamais question dans le programme des *ludi* publics annuels, où l'on ne voit, à côté des auriges, que les *desultores* (je laisse simplement avec un point d'interrogation le cas des *Ludi Apollinares* qui, d'après diverses monnaies, semblent avoir connu un éventail assez large de courses hippiques)[13]. Mais il n'y avait pas d'épreuves avec jockeys en particulier lors des jeux les plus anciens et les plus importants, c'est-à-dire les Grands Jeux ou Jeux Romains de septembre. Le texte le plus révélateur à cet égard me semble être celui de Tite-Live, à propos de l'année 169 avant notre ère.

« C'était alors la coutume, à une époque où ne s'était pas encore introduite cette habitude dispendieuse consistant à remplir le cirque d'animaux venus du monde entier, de chercher à varier le genre des spectacles ; une fois donné, en effet, le départ d'une seule course de

12. G. Dumézil, *Idées romaines*, Paris, 1969, p. 291 sq. J. Humphrey, *op. cit.*, p. 62 : « In origin, the Consualia were simple horse races between farmers » (mais un changement, sous l'influence étrusque, ne serait donc pas exclu...). C'est en 2, 31, 3 que Denys d'Halicarnasse parle pour les *Consualia* d'un « ... δρόμος ἵππων ... ἀζεύκτων... ». Mais, il ne fait là que reprendre le programme grec des jeux qu'il veut toujours voir installé à Rome (cf. 7, 73, 1). En fait, c'est tout à fait involontairement, en croyant mettre l'accent sur les traits grecs des jeux romains, qu'il nous révèle au contraire leurs aspects étrusques.

13. Pour le monnayage, voir en particulier H. A. Grueber, *Coins of the Roman Republic in the British Museum*, Oxford, 1970, 1, p. 251 sq. (deniers de L. Calpurnius Piso L. F. Frugi), p. 454-468 (deniers de C. Calpurnius Piso Frugi), p. 516 (sesterces de A. Licinius Nerva). Cf. J. Gagé, *Apollon romain*, Paris, 1955, p. 295 sq.

quadriges, puis d'une seule de cavaliers acrobates, il se trouvait que la durée des deux courses s'étendait à peine sur une heure de temps[14]. » Passage dans lequel « l'historien latin moralise de façon systématique », comme le fait remarquer très justement P. JAL dans son édition de la Collection des Universités de France[15] : preuve en est que Tite-Live lui-même signale déjà des *uenationes* en 186 — elles sont offertes par Fulvius Nobilior et elles ne sont d'ailleurs sûrement pas les premières de Rome, comme on le dit souvent, puisque Tite-Live ne précise cette circonstance (*primum*) que pour les *athletae* présentés lors des mêmes fêtes de Fulvius Nobilior[16] ; une autre allusion est faite à des *uenationes* pour l'année 174[17]. Et Tite-Live toujours, dans ce même livre 44, indique, quelques pages plus loin : « Le luxe se développait déjà : on nota qu'aux jeux du cirque donnés par les édiles curules P. Cornélius Scipion Nasica et P. Lentulus, avaient figuré soixante-trois panthères, quarante ours et éléphants[18]. » Décidément, en cette année 169, la *magnificentia* avait fait des progrès foudroyants... Mais si l'intention de nous présenter, dans le premier passage cité, une Rome figée dans son austérité et sa pureté est patente, s'il faut reconnaître là un de ces « fantasmes primitivistes » que Florence DUPONT a par ailleurs rencontrés à propos du théâtre romain[19], on peut cependant en tirer pour le point qui nous intéresse la conclusion suivante : dans le programme le plus traditionnel, on dirait volontiers réduit au minimum, ne figuraient pas de courses de chevaux montés, mais les *desultores* eux ne pouvaient être éliminés, passés sous silence : ils faisaient partie intégrante de ce programme quasi-originel. Et, à notre avis, non seulement ce texte ne peut être interprété comme signifiant que les premiers *desultores* romains datent de 169, mais tout au contraire il nous renvoie pour ceux-ci à une période archaïque.

Il est encore bien d'autres témoignages relatifs à l'absence des courses avec jockeys dans les cirques romains : ainsi, lorsqu'à la fin de la République, des jeunes gens de la noblesse descendront sur la piste, ils ne se livreront pas pour autant à cette épreuve qui aurait

14. Tite-Live, 44, 9, 4 : *Mos erat tum, nondum hac effusione inducta bestiis omnium gentium circum complendi, uaria spectacula conquirere genera ; nam semel quadrigis, semel desultore misso uix unius horae tempus utrumque curriculum complebat* (trad. P. JAL).

15. Tite-Live, édition des Belles-Lettres, t. 32, p. 144, n. 3 (cf. déjà introduction, p. LI et LXXIV, n. 3).

16. Tite-Live, 39, 22, 2. Cette différence dans la présentation des deux spectacles (*athletae et uenationes*) a été remarquée par G. VILLE, *La gladiature en Occident...*, Rome, 1981, p. 52-53, mais en revanche elle est négligée par L. B. VAN DER MEER, *Ludi scenici et gladiatorum munus*, dans *Babesch*, 57, 1982, p. 89, qui fait de 186 une date initiale pour les *uenationes* romaines.

17. Tite-Live, 41, 27, 6 : ... *et caueas ferreas, pe*(r *quas bestiae*) *intromitterentu*(r)... ; mais le texte de ce passage est corrompu.

18. Tite-Live, 44, 18, 8 : *Et iam magnificentia crescente notatum est ludis circensibus P. Corneli Scipionis Nasicae et P. Lentuli aedilium curulium sexaginta tres Africanas et quadraginta ursos et elephantos lusisse.*

19. F. DUPONT, *L'acteur-roi ou le théâtre dans la Rome antique*, Paris (Belles-Lettres), 1985, p. 72.

dû leur convenir particulièrement en raison de leur éducation, mais bien à des courses de chars et de *desultores* ; Suétone est très net à ce propos[20]. Mais je voudrais insister ici sur le fait qu'il n'existe pas de termes en latin pour désigner la course montée ni le jockey, en face de l'*auriga/agitator*.

En grec au contraire, nous découvrons dans les inscriptions agonistiques ou les passages techniques comme ceux de Pausanias, plusieurs mots ou expressions désignant la course montée : κέλης τέλειος ou κέλης tout court ou même ἵππος [κέλης][21]. On ne s'attardera pas, en effet, sur les mots *celetes* et *celetizontes* — à supposer d'ailleurs qu'il ne s'agisse pas dans ce dernier cas, de *ceretizontes* (joueurs de balle)[22] — employés par Pline l'Ancien au livre XXXIV de son ouvrage[23]. En effet, ce ne sont là que des transcriptions du grec, utilisées pour qualifier des faits hippiques grecs, puisqu'il est question, dans ce passage, de statues d'athlètes grecs vainqueurs dans des jeux helléniques. Je sais bien aussi qu'on trouve chez Pline le Jeune l'adjectif *solutus* employé en face de *iunctus* pour désigner le cheval monté en face du cheval attelé[24] : mais, sans insister sur le côté en quelque sorte négatif de l'adjectif (*solutus* signifiant dételé), puisque les Grecs emploient aussi l'expression δρόμος ἵππων ἀζεύκτων, on se doit de dire que ce mot n'a absolument rien de technique et qu'il ne figure jamais dans une des nombreuses inscriptions agonistiques que nous possédons pour l'époque impériale.

Il est d'ailleurs clair, d'après ces documents, que, pour les épreuves hippiques, nous avons d'un côté en Grèce le couple ἅρματα/ἵπποι κέλητες et d'autre part à Rome, le couple *quadrigae/desultores* ; pour la Grèce, on peut se reporter à un passage bien significatif puisqu'il s'agit de la description par Pausanias de l'hippodrome d'Olympie : après avoir parlé des courses de chevaux en général (« ... ἐς τὸν ἀγῶνα τῶν ἵππων »), celui-ci précise qu'on tend une corde au départ devant les chars et les chevaux montés : « ... πρὸ δὲ τῶν ἁρμάτων ἢ καὶ ἵππων τῶν κελήτων, διήκει πρὸ αὐτῶν καλωδίον ἀντὶ ὕσπληγος ». C'est là la différenciation

20. Suétone, *César*, 39, 4 : *quadrigas bigasque et equos desultorios agitauerunt nobilissimi iuuenes*. Id., *Aug.*, 43, 4 : *In circo aurigas cursoresque et confectores ferarum, et nonnumquam ex nobilissima iuuentute produxit* (le sens du mot *cursor* mérite ici une analyse plus approfondie, que nous menons actuellement). A ce dernier texte, il faut sans doute rattacher Dion Cassius, 51, 22, 4, qui doit faire allusion au même spectacle.

21. Cf. L. Moretti, *Iscrizioni Agonistiche Greche*, Rome, 1953, p. 90-91 (voir par exemple Pausanias 5, 8, 8 ; 6, 13, 10 ; 10, 7, 5).

22. Supposition des commentateurs de l'édition des Belles-Lettres (mais il est vrai que les jockeys étaient souvent des enfants et qu'il n'y a rien de surprenant à voir des *celetizontes pueri*).

23. Pline l'Ancien, *N. H.*, 34, 19 : *Sed illi* (= *Graeci*) *celetas tantum dicabant in sacris uictores...* ; 34, 75 : *Idem* (*Canachus*), *et celetizontas pueros... fecit.* ; 34, 78 : *Hegiae Minerua Pyrrhusque rex laudatur, et celetizontes pueri...*

24. Pline le Jeune, *Corresp.*, 4, 2, 3 : *Habebat puer mannulos multos et iunctos et solutos...* ; cf. aussi 2, 17.

technique essentielle dans le programme hippique des jeux grecs[25].

A Rome en revanche le couple *quadrigae/desultores* est attesté partout : par les sources littéraires, historiques d'abord (ainsi dans le texte de Tite-Live cité plus haut, ou dans les passages de Suétone sur les *nobilissimi iuuenes* auxquels je faisais allusion à l'instant) ; mais aussi par les traités techniques : ainsi dans ce passage des *Res Rusticae* de Varron où il est question du choix des jeunes chevaux pour la course : *alii ad cursuram... aliter quadrigarius ac desultor*[26]... Le doublet traditionnel apparaît encore dans les sources épigraphiques (dans les Actes officiels des Jeux Séculaires et des Jeux des Frères Arvales)[27] et j'ajouterai ici, dans les sources iconographiques : c'est ainsi que pour les bas-reliefs, de la plus ancienne scène de *circenses* (une plaque de pierre d'époque césarienne)[28] jusqu'à de fort tardives (des sarcophages aux putti par exemple)[29], le programme hippique est invariablement composé de chars et de *desultores*, sans qu'il soit jamais question de jockeys !

Enfin, pour clore ces remarques sur la terminologie, je note qu'à l'époque tardive, on trouve l'expression *equi simpli* dans le poème anonyme *De circensibus* de l'*Anthologie latine*[30] — et d'ailleurs l'adjectif *simplex* est déjà utilisé par Tertullien dans le *De Spectaculis* pour désigner le fait de monter à cheval, par opposition à un attelage[31]. D'autre part, dans son chapitre sur les jeux du cirque, Isidore de Séville consacre une notice aux *equites (singulares)*, entre celles qu'il consacre aux auriges et aux *desultores*[32]. Mais ces différentes indications ne sauraient pas plus être retenues comme des témoignages probants, quant à l'existence de courses avec jockeys. En ce qui concerne tout d'abord les *equi simpli*, on constate qu'ils sont consacrés aux Dioscures (n'est-il pas curieux d'ailleurs de voir des chevaux « simples » associés à des dieux jumeaux?) : en réalité, on sait très bien que c'étaient les *desultores* qui étaient consacrés aux *Castores*, et il

25. Pausanias, 6, 20, 11.

26. Varron, *Res Rusticae*, 2, 7, 15. D'autres jeunes chevaux sont choisis pour la guerre (*alii sunt ad rem militarem idonei*), ou pour le transport (*alii ad uecturam*) ou pour la reproduction (*alii ad admissuram*).

27. Pour les *Acta* des Jeux séculaires, voir par exemple Dessau, *I. L. S.*, 5050, 153 (... *metae positae quadrigaeque sunt missae et desultores misit Potitus Messala*) ; pour les *sacra* des frères Arvales, voir par exemple *I. L. S.*, 5037 (... *et signum quadrigis et desultoribus misit, praesidente L. Maecio Postumo...*).

28. B. M. Felletti Maj, *La tradizione italica nell'arte romana*, Rome, 1977, p. 183-185, fig. 62. La plaque en question est conservée dans les réserves du Vatican.

29. W. Helbig, *Guide dans les musées d'archéologie classique de Rome* (trad. J. Toutain), Leipzig, 1893, 1, p. 247-248, n° 337 (609) (= Visconti, *Museo Pio Clementino*, 5, 39). La course de *desultores* est figurée sur le couvercle.

30. *Anth. Lat.*, 1.197.18 R. : *Castoribus simpli rite dicantur equi.*

31. Tertullien, *De spectaculis*, 9, 1 : *Res equestris retro simplex de dorso agebatur, et utique communis usus reus non erat. Sed cum ad ludos coactus est...* (voir l'édition de E. Castorina).

32. Isidore, *Étym.*, 18, 38.

est clair qu'*equi simpli* renvoie aux cavaliers-acrobates[33] ; de la même façon, Tertullien, après avoir décrit la *res equestris* pratiquée comme *simplex*, ajoute que les principaux *daemonia* du cirque sont Castor et Pollux : une fois de plus, l'allusion est aux *desultores* et les adjectifs *simplus* et *simplex* renvoient simplement à des chevaux non attelés. Quant à la notice d'Isidore de Séville sur les *equites*, si elle renvoie bien là à des jockeys — puisqu'il est question immédiatement après des *desultores* — elle doit être considérée comme une allusion au monde de l'hippodrome grec et non à celui du cirque romain : dans ce passage d'Isidore sur les jeux, il y a en effet un mélange certain entre les deux univers, comme on le voit par exemple dans la digression, fort erronée d'ailleurs, sur la nudité athlétique[34]. Preuve en est que le mot *equites*, lorsqu'il est employé dans un contexte de spectacle, désigne toujours une *armatura* de la gladiature : toutes les références, aussi bien littéraires qu'épigraphiques, sont sans ambiguïté à ce sujet[35]. Ainsi savons-nous, grâce au témoignage de ce même Isidore de Séville, que la partie gladiatorienne d'un *munus legitimum* commençait toujours par un duel d'*equites*, c'est-à-dire de gladiateurs à cheval[36]. Une dernière remarque sur ce point, et tout à fait probante, me semble-t-il : dans les textes tardifs si nombreux et si importants sur la symbolique du cirque, il est significatif que les auteurs, en analysant l'*artificium* des *ludi*, passent toujours des divers types de chars aux *desultores*, sans jamais évoquer les courses montées, avec jockeys[37].

Ces deux points étant vus, on peut revenir au jugement de H. H. Scullard, que je citais tout à l'heure, et trouver de fait *curieuse* l'absence de cette épreuve hippique à Rome. Cela est d'abord étrange à nos propres yeux de Modernes : il est clair en effet que la situation romaine, par exemple sous la République, est radicalement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Les latinistes turfistes n'ignorent pas en effet que ce sont les courses avec jockeys qui présentent à notre époque une certaine variété : il existe des courses de galop bien sûr, mais aussi d'obstacles (haies et *steeple-chase*), sans compter, d'une manière beaucoup plus rare, celles de trot monté[38] ; il est vrai que les courses d'obstacles devaient être impossibles à pra-

33. Cf. Hygin, *Fab.*, 80.

34. Isidore, *Étym.*, 18, 17. On remarquera d'ailleurs qu'Isidore de Séville, dans le passage où il indique les différentes divinités du cirque, passe directement des chars aux *desultores*, en omettant alors les *equites* (précisément parce qu'ils ne sont pas au programme des *ludi circenses*...).

35. Voir le *Thesaurus Linguae Latinae*, *s. v.* Cf. par exemple Pétrone, *Sat.*, 45, 11 ; Pline, *N. H.*, 8, 22 ; inscriptions : *C. I. L.*, 4, 4420 ; 6, 10167 ; 9, 465 ; 10, 7364.

36. Isid., *Étym.*, 18, 53. Cf. G. Ville, *La gladiature en Occident*..., Rome, 1981, p. 395.

37. Exemple : Isid., *Étym.*, 18, 36 (cf. n. 34) ; Cassiodore, *Var.*, 3, 51.

38. C'est ainsi que les hippodromes parisiens sont spécialisés en fonction du type de la course : Longchamp pour le galop, Auteuil pour les haies et le steeple, Vincennes pour le trot attelé et monté (sans parler des hippodromes des environs comme Chantilly, Maisons-Laffitte ou Évry...).

tiquer sans les étriers[39]. Quant aux courses attelées, elles sont réduites aujourd'hui à un seul type : ce sont des courses de trot — donc beaucoup plus paisibles que les courses antiques ! — avec un seul cheval mené par un *driver* assis sur son sulky[40]. A Rome au contraire, les courses de chars étaient plus diversifiées puisqu'à côté des courses de quadriges — les plus importantes et de très loin (ce sont les *maxima spectacula*, selon la formule d'Ovide)[41] — les habitants de l'*Vrbs* pouvaient assister à des courses de biges habituellement, à des courses de triges parfois, mais aussi, d'une manière plus exceptionnelle il est vrai, à des courses de chars attelés à six, huit ou dix chevaux : documents littéraires et épigraphiques en font foi[42].

La chose est surtout étrange bien sûr, si l'on songe à la Grèce antique, où la course montée était une compétition banale, si banale qu'on la voit introduite à Olympie dès 648 avant notre ère[43]. Et si elle n'a pas connu en Grèce même un succès aussi grand que la course de quadriges, elle n'en a pas moins valu aux vainqueurs athéniens de retour dans leur cité, les mêmes avantages, matériels et honorifiques[44] ; elle n'en a pas moins suscité, dans la littérature et les arts plastiques de la Grèce, de nombreuses créations. Sans vouloir donner ici toutes les références littéraires, on se contentera de rappeler que la première ode olympique de Pindare est consacrée à la victoire de Hiéron de Syracuse en 476, à la course montée (κέλητι)[45] : son cheval, l'alezan

39. P. Vigneron, *Le cheval dans l'Antiquité gréco-romaine...*, Nancy, 1968, p. 207. En dehors de cet élément technique évidemment primordial, on remarquera qu'en athlétisme aussi, les courses de haies n'ont pas connu plus de succès — et c'est à tel point que le très simple saut en hauteur ne figurait pas dans les grands jeux panhelléniques, pas plus d'ailleurs que dans les compétitions mineures.

40. Nous ne parlons pas ici de ces autres épreuves avec cavaliers que sont les concours hippiques de *jumping* et de dressage, inscrits au programme des jeux olympiques, contrairement aux courses qui en sont exclues jusqu'à présent, parce qu'elles sont considérées, à juste titre, comme entièrement liées à l'argent.

41. Ovide, *Amores*, 3, 2, 65.

42. Ce sont les courses de *seiuges*, d'*octoiuges*, de *decemiuges* : cf. J. P. V. D. Balsdon, *op. cit.*, p. 316 ; Dessau (*I. L. S.*, 5286-5288). On trouvera même dans le *Dict. Ant. Gr. Rom.*, art. *Circus*, une représentation d'un char attelé de 20 chevaux (fig. 1529, pierre gravée).

43. On notera d'ailleurs que la course de chevaux est en général introduite avant celle des biges, qui n'est instituée à Olympie qu'en 408 avant notre ère, alors qu'elle aurait pu se réclamer de l'épopée homérique ! La course κέλης est disputée pour la première fois à Delphes en 586 — avant même la course de quadriges, qui l'est en 582 — à l'Isthme avant 508 et à Némée avant 300 avant notre ère. Mais il existe une incertitude en ce qui concerne la célébration des premiers Pythia, et pour les deux autres jeux, on ne peut fixer une date plus précise.

44. *I. G.*, I², 77, 11-17 (aux environs de 430 avant notre ère). Cf. aussi le décret *I. G.*, II², 2311 (première moitié du IVe siècle) qui donne la liste — malheureusement incomplète — des prix matériels remportés par les vainqueurs aux différentes épreuves des Panathénées : à la course κέλης réservée aux guerriers (= les citoyens athéniens), le vainqueur gagne 16 amphores d'huile et le second 4 amphores (mais 30 et 6 amphores à la course des biges, dans cette même catégorie, pour le premier et le second).

45. La même victoire a été chantée aussi par Bacchylide. Hiéron, à la course montée, l'aurait emporté à Delphes en 482 et 478, à Olympie en 476 et 472. Un autre cheval célèbre de l'Antiquité est la jument Aura, que cite Pausanias (6, 13, 9) : appartenant à Pheidolas de Corinthe, elle l'aurait emporté à la fin du VIe siècle, aux Jeux Olympiques, après avoir désarçonné son cavalier (ἀνσθάτης) au début de la course — une circonstance aujourd'hui disqualifiante. Comme référence littéraire, on se doit de citer enfin les *Posthomerica* de Quintus de Smyrne (4, 545 sq.).

Phérénicos, a d'ailleurs connu une carrière exceptionnelle. Et dans la série des chefs-d'œuvre de la sculpture hellénique, on ne saurait oublier, en face de l'Aurige de Delphes, le Cavalier Payne-Rampin, pour l'époque archaïque — qui était un vainqueur à un des grands jeux panhelléniques — ni pour l'époque hellénistique, le petit jockey de bronze, trouvé au large du Cap Artémision, et qui était sans doute un jeune esclave barbare[46].

Situation curieuse encore et enfin — du moins à première vue — lorsque nous portons un regard sur l'Italie médiévale et moderne : dans plusieurs villes, en effet (Florence, Sienne, Rome par exemple), les courses de chevaux ont connu à différentes époques un grand succès et, avec les historiens du temps long, on aurait pu être tenté de rattacher certaines de ces manifestations folkloriques à l'Antiquité. Ainsi, à Rome même, les courses de chevaux constituaient un moment important du carnaval, que décrivent avec complaisance tous les voyageurs[47] : ces compétitions, après s'être déroulées au Testaccio, furent ensuite transférées *via Lata* — prolongement de la *via Flaminia* — qui porta par la suite — et précisément pour cette raison — le nom de Corso. Comment ne pas citer ici Stendhal, *Promenades dans Rome*, 13-XII-1827 : « On aperçoit de là [il s'agit de la *Piazza del Popolo*] dans toute leur longueur, trois rues fort droites qui traversent de part en part toute la Rome moderne, qui, comme vous savez, est bâtie dans le Champ-de-Mars de la Rome antique. La plus longue, celle du milieu, s'appelle le Corso, parce que de temps immémorial (*sic*) on y fait des courses de chevaux, plaisir particulier au peuple italien et dont il est fou ; c'est comme les combats de taureaux en Espagne[48]. » Mais on se doit d'ajouter ici une précision : de la place du Peuple au palais

46. Pour le cavalier Payne-Rampin, voir par exemple R. Bianchi Bandinelli-E. Paribeni, *L'arte dell'Antichità classica*, 1. *Grecia*, Turin (UTET), 1976, nº 284 : « Si tratta infatti di un vincitore, e le foglie di quercia fanno presumere una vittoria nei giochi dell'Istmo o di Nemea. » J. Charbonneaux estime en revanche que cette statue datée du milieu du VI^e^ siècle doit figurer un vainqueur aux Jeux pythiques (*La Grèce archaïque*, Paris (Gallimard, L'Univers des formes), 1968, p. 108, fig. 122). Pour le jockey de l'*Artemision*, voir F. Chamoux, *La civilisation hellénistique*, Paris (Arthaud), 1981, fig. 235 et p. 484, et C. Rolley, *Les bronzes grecs*, Fribourg, 1983, p. 46, fig. 26 : cette statue équestre en bronze, découverte en deux fois, en 1928 et en 1937, au large du cap Artémision, au nord de l'Eubée, avait été consacrée par un propriétaire qui voulait rappeler la victoire de son cheval dans les jeux ; le jockey est un professionnel, sans doute un esclave barbare : l'on sait que l'on faisait monter de jeunes adolescents, pour gagner du poids (Pausanias, 6, 12, 1).

47. E. Rodocanachi, *Rome au temps de Jules II et de Léon X*, Paris (Hachette), 1912, p. 325 sq. (pour les courses de chevaux, p. 332-333 ; voir aussi p. 72-74). Les plus grands personnages y participaient en tant que propriétaires (ou même simplement en louant les bêtes à des maquignons) : en 1505, le marquis de Mantoue, tel Alcibiade, remporta la première et la seconde places. Cf. au début du XIX^e^ siècle, les commentaires de L. Simond, *Voyage en Italie et en Sicile*, Paris, 1828, p. 350 sq. : « Pendant la semaine qui précède les courses, les chevaux sont, chaque jour, conduits le long du Corso, pour les y accoutumer, et on leur donne l'avoine à son extrémité où la course doit finir... Mille cris de joie s'élèvent sur leur passage, et les Romains sont en extase, quoique la course ne vaille rien. »

48. Stendhal, *Promenades dans Rome*, Paris (éd. François Maspéro/La Découverte), 1980, 1, p. 198.

Saint-Marc, les chevaux, comme l'écrit le président de Brosses dans une de ses savoureuses *Lettres d'Italie*, allaient en réalité « tout nus et en liberté »[49] ; ils n'avaient donc pas de cavaliers et ainsi le rapprochement avec des courses montées ne serait guère probant en tout état de cause. On ajoutera que cette perspective n'est pas totalement dépourvue d'intérêt, puisque, sur la foi de certains deniers républicains de C. Marcius Censorinus et de certains sesterces de L. Calpurnius Piso Frugi, présentant un cheval isolé au revers, on a parfois supposé que les *Ludi Apollinares* comprenaient une telle compétition, c'est-à-dire donc une course de chevaux non montés[50].

Naturellement, on ne saurait négliger non plus la manifestation hippique la plus célèbre d'Italie, le *Palio* de Sienne, d'autant plus qu'il sera souvent question ici de l'Étrurie. Lorsque les fouilleurs américains du Bryn Mawr College découvrirent, il y a moins de vingt ans, à Murlo, à quelques kilomètres au sud de Sienne, une série de plaques de terre cuite étrusques, datées du début du VI^e^ siècle avant notre ère, et qui représentaient une course de chevaux montés très animée, on ne manqua pas, lors de l'exposition organisée sur cette fouille en Toscane, en 1970, de faire le rapprochement avec le *Palio* de Sienne[51]. Et pourtant, là encore il faut être très prudent et la filiation antique se révèle quelque peu décevante : en effet, le *Palio*, tel que nous le connaissons aujourd'hui, sur le *Campo*, le 2 juillet et le 16 août, ne remonte pas au-delà du début du XVII^e^ siècle ; et les courses qui l'ont précédé, et qui se déroulaient non pas sur la place mais dans les rues de Sienne, *alla lunga* et non pas *alla tonda*, ne semblent pas être beaucoup plus anciennes. Même conclusion donc pour Sienne et pour Rome : il est finalement sans objet de rechercher des origines antiques[52].

* * *

Revenons précisément à la Rome de l'Antiquité, pour tenter d'expliquer l'absence quelque peu surprenante de cette compétition

49. « On nous promet aussi dans la même rue (le Corso) de plus belles courses de chevaux qu'il ne s'en fait ailleurs. Le *Stadium* est assez long depuis la porte del Popolo jusqu'au palais Saint-Marc. Ces chevaux sont tout nus et en liberté... Le prix du vainqueur est ordinairement quelque pièce de brocart dont on le couvre, et avec laquelle il va se montrer, piaffant superbement par les rues » (Président Charles DE BROSSES, *Lettres d'Italie*, Plan de La Tour (éd. d'Aujourd'hui), 1976, vol. 2, p. 265-266).

50. H. A. GRUEBER, *op. cit.*, 1, p. 280, 303-305, pl. 37, 13-14.

51. Sur ces plaques, voir M. C. ROOT, *A. J. A.*, 77, 1973, p. 121 sq. ; J.-P. THUILLIER, *Les jeux athlétiques dans la civilisation étrusque*, p. 82 sq.

52. Cf. D. FERNANDEZ, *Vivre Sienne*, Udine (Magnus Edizioni Spa), 1985, introduction (non paginée) : « Le Palio ne remonte pas au Moyen Age : de création relativement tardive, il fut une invention commémorative destinée à célébrer la grandeur révolue de la ville. Jusqu'au XVI^e^ siècle, la grand-place servit à diverses manifestations publiques : joutes collectives à coups de poings (la pugna), chasses aux taureaux... Puis, sur l'initiative des nobles, furent organisées des courses de chevaux, mais qui se déroulaient le long des rues... [C'est seulement en 1605 qu'on remplaça] la course alla lunga (« allongée »), jugée dangereuse pour la foule entassée dans les rues, par une course alla tonda (« arrondie ») qui se déroulait autour du Campo. »

dans le programme hippique des jeux romains. On pourrait tout d'abord invoquer des raisons très générales, comme le caractère moins spectaculaire des courses de chevaux montés par rapport à celles de chars et même à celles de ces cavaliers-acrobates qu'étaient les *desultores* : et on n'aurait sans doute pas tort ; mais pourquoi celles-là n'auraient-elles pas subsisté, comme en Grèce, à côté des courses de chars, à simple titre de divertissement plus relâché? Il fallait bien que l'enthousiasme du public connût quelques moments moins tendus. En réalité, des raisons historiques plus importantes et plus satisfaisantes nous semblent pouvoir être mises en avant : comme l'ont bien montré G. VILLE et P. VEYNE, et comme je l'ai rappelé ici-même à propos des *athletae*, c'est, en matière de spectacle, la coutume, l'habitude qui créent l'intérêt et non l'inverse[53] ; Tite-Live le dit d'ailleurs expressément à propos des origines du théâtre à Rome, en 364 avant notre ère : *Accepta itaque res saepiusque usurpando excitata* (« on accueillit donc le jeu, qu'une pratique assez fréquente mit en vogue[54]. ») Et le même Tite-Live reprend cette analyse à propos des combats de gladiateurs qu'institua en Syrie Antiochos IV Épiphane en 175 avant notre ère : *gladiatorum munus, Romanae consuetudinis, primo maiore cum terrore hominum, insuetorum ad tale spectaculum, quam uoluptate dedit; deinde saepius dando et modo uolneribus tenus, modo sine missione, etiam /et/ familiare oculis gratumque id spectaculum fecit, et armorum studium plerisque iuuenum accendit* (« cette initiative causa d'abord plus de terreur que de plaisir à un public inhabitué à ce genre de divertissements ; ensuite, en en donnant plus souvent, et en interdisant aux combattants tantôt de poursuivre la lutte au-delà de la première blessure, tantôt de faire quartier, il réussit même à rendre ce spectacle familier et agréable à ceux qui le regardaient, et excita ainsi chez la plupart des jeunes gens la passion des armes. »[55]) On remarquera au passage la similitude des expressions *saepius usurpando* : *saepius dando*. La conclusion de tout cela est qu'il faut se tourner précisément vers les origines pour mieux comprendre comment s'est établi le programme des *ludi circenses* romains, comment s'est formé par là-même le goût du public, et comment et pourquoi une épreuve apparemment aussi simple n'a pas été retenue : si ce public avait été habitué dès l'époque royale à assister à des courses de chevaux montés, celles-ci seraient sans nul doute restées inscrites au programme des *ludi Romani* par exemple[56].

53. G. VILLE, dans *M. É. F. R.*, 72, 1960, p. 334 ; P. VEYNE, dans *Temps libre*, 3, automne 1981, p. 14-16 ; J.-P. THUILLIER, *R. É. L.*, 60, 1982, p. 120.

54. Tite-Live, 7, 2, 6 (trad. R. BLOCH).

55. Tite-Live, 41, 20, 11 (trad. P. JAL).

56. Cf. ce que nous savons des spectacles athlétiques à Rome : J.-P. THUILLIER, *R. É. L.*, 60, 1982, p. 105-122.

Or, en ce qui concerne les courses de chars, qui constituent donc le trait principal des épreuves hippiques romaines, personne ne met raisonnablement en doute aujourd'hui les influences étrusques qui se sont exercées dès l'époque royale[57] : le jugement de Tacite sur les origines thouriennes des *certamina equorum* paraît isolé[58] et la notice de Denys d'Halicarnasse, qui voudrait rattacher certaines courses à une ancienne tradition grecque, ne repose que sur sa théorie préconçue de l'origine grecque des Romains et non pas sur les réalités, qui démentent au contraire ici même, dans sa propre description, le caractère et l'influence grecs[59]. Sur ce point aussi, le passage de Tite-Live sur les premiers *ludi Romani* organisés au Grand Cirque par Tarquin l'Ancien prend valeur de symbole, puisqu'on y apprend que les *equi* avaient été principalement amenés d'Étrurie — en même temps que les boxeurs d'ailleurs[60]. Les analyses précises qui ont été menées par R. C. Bronson, il y a quelques années, sur les courses de chars en Étrurie, ont révélé d'une façon irréfutable que, pour le type des chars utilisés, pour l'équipement et la technique des auriges, les chars et les cochers romains venaient tout droit d'Étrurie[61].

On connaît ainsi — et pour se limiter à ce seul point — l'existence du *Trigarium* à Rome, dans la zone occidentale du Champ-de-Mars, très exactement à l'emplacement de l'actuelle *via Giulia*[62] : il s'agissait d'un cirque d'entraînement — et cela explique la présence, tout près, des différentes écuries des factions ; ce cirque pouvait être utilisé également à l'occasion de certaines fêtes, pour des véritables courses, comme les *Equirria*, l'*Equus October* ou les *Jeux Séculaires* : or, le mot *trigarium* est évidemment lié au char qu'était le trige et celui-ci n'a jamais été utilisé comme char de course en Grèce ; seuls les Étrusques ont pratiqué, d'ailleurs très régulièrement, ces courses de triges. Et le *Trigarium* remonte, bien évidemment, à l'époque étrusque, comme l'a souligné F. Coarelli[63]. Ainsi, les Étrusques ayant clairement été les initiateurs de Rome en ce qui concerne les courses de chars, comme

57. Et le fait est d'autant plus frappant qu'en matière de sport, le modèle grec est en quelque sorte hégémonique ; il est curieux de voir que certains cherchent aujourd'hui à décrire un modèle grec dans l'organisation des *ludi* romains au début de la République, tout en reconnaissant la moindre importance de la Grèce quant aux aspects techniques : ainsi, E. Rawson, *P. B. S. R.*, 36, 1981, p. 1-16. Mais cette idée, qui repose sur une analyse erronée de la situation étrusque et sur un passage de Pline l'Ancien controversé, ne nous semble pas pouvoir être retenue.

58. Tacite, *Ann.*, 14, 21.

59. Denys d'Halicarnasse, *Ant. Rom.*, 7, 72-73 ; J.-P. Thuillier, *M. É. F. R. A.*, 87, 1975, p. 563-581.

60. Tite-Live, 1, 35, 9.

61. R. C. Bronson, *Chariot racing in Etruria*, dans *Studi in onore di L. Banti*, Rome, 1965, p. 89-106.

62. F. Coarelli, *Roma (Guide archeologiche Laterza)*, p. 267, 279 ; Id., *M. É. F. R. A.*, 89, 1977, p. 837 sq.

63. On ne saurait accepter ici les réserves d'E. Rawson, *P. B. S. R.*, 1981, p. 1, n. 4, même s'il est possible que le mot *trigarius* ait pris, plus tard, une signification plus générale (cf. Pline, *N. H.*, 37, 202 ; 28, 237).

nous le montrent sources littéraires et documents figurés, on est bien tenté de se tourner de ce côté aussi, pour examiner le cas des courses avec jockeys et leur absence à Rome, à l'époque républicaine. Pour vérifier cette hypothèse, il nous faut maintenant examiner la situation étrusque : or, il est aisé de voir que l'iconographie étrusque, sur laquelle on doit se fonder pour l'essentiel, nous révèle une situation fort approchante.

Certes, les Étrusques connaissaient la course de chevaux avec jockeys, et nous avons déjà fait allusion à ces plaques de terre cuite formant frise qui décoraient un édifice de Murlo près de Sienne[64] ; le bâtiment dégagé au cours de cette fouille — qui s'est révélée être une des plus fécondes pour l'étruscologie dans ces deux dernières décennies — devait être une résidence seigneuriale remontant au début du VI^e^ siècle avant notre ère : de surcroît, les caractères originaux de la représentation de la course laissent à penser qu'elle traduisait bien des *realia* locaux. D'autres plaques décoratives, trouvées un peu plus au sud, à Poggio Buco, et un peu plus récentes, montrent également une course de chevaux, mais il est significatif que le motif disparaisse pratiquement de l'iconographie étrusque à partir du milieu du VI^e^ siècle, alors que la course de chars devient au contraire un des sujets favoris de l'art toscan. Les fresques funéraires, qui constituent le fleuron de la documentation figurée étrusque, sont très révélatrices à cet égard, car celles-ci, en raison précisément de ce caractère funéraire, renvoyaient obligatoirement à des cérémonies qui se déroulaient sur le sol des cités étrusques, près des nécropoles, et ne se contentaient pas d'imiter des images grecques, par ailleurs largement diffusées : les traits originaux que présentent ces motifs sont d'ailleurs assez clairs à ce sujet. Or, les fresques tombales de Tarquinia ou de Chiusi, pour ne pas parler de quelques sites mineurs, ne nous montrent jamais de chevaux montés en course, cependant que les auriges juchés sur leurs biges ou leurs triges se comptent par dizaines[65]. Cette constatation est en tout cas confirmée par ce que nous pouvons lire sur les reliefs archaïques de Chiusi, qui constituent aussi une source précieuse de renseignements pour connaître la vie quotidienne des Étrusques,

64. Sur cette demeure seigneuriale, voir en dernier lieu le catalogue de l'exposition *Case e palazzi d'Etruria*, Milan, 1985, p. 64-154.

65. Pour cette question des courses de chevaux en Étrurie, voir J.-P. THUILLIER, *Les jeux athlétiques...*, p. 90 sq. et p. 549 sq. Pour l'étude des peintures tombales, on se reportera maintenant au catalogue très complet donné par S. STEINGRÄBER, *Etruskische Wandmalerei*, Stuttgart-Zurich, 1985. Deux cas sont litigieux : la Tombe des Inscriptions et celle du Lit Funèbre, toutes deux de Tarquinia. La première a été étudiée de ce point de vue par M. C. ROOT, *art. cit.*, p. 133 et par nous-mêmes, *op. cit.*, p. 549 sq. : il est en tout cas possible que l'on assiste sur cette fresque à une sorte de *pompa* et non à une véritable course. Quant à la deuxième tombe, l'état de la peinture ne permet guère de se prononcer, mais il semble bien que les cavaliers représentés sur la paroi d'entrée soient en fait des *desultores* : c'est par exemple l'avis de S. U. WISSEMAN, *Archeological evidence for the Etruscan games*, Bryn Mawr, 1981, p. 237, n° 112.

entre 550 et 450 avant notre ère environ et dans cette région de l'Étrurie centrale intérieure en tout cas : dans la remarquable étude que J. R. Jannot a récemment consacrée à cette production, il relève une quinzaine de reliefs montrant des courses de biges et de triges, cependant qu'aucun cas indiscutable ne peut être donné pour les courses montées ; l'auteur conclut ainsi : « Il est impossible de savoir si la course équestre montée est ou n'est pas pratiquée dans les jeux funéraires, à Chiusi[66]. » Étant donné l'abondance de la documentation, un tel doute est révélateur. Ainsi les Étrusques avaient-ils délaissé après 550 ce type d'épreuve qui au demeurant n'avait jamais connu un grand succès ; peut-être même certaines cités étrusques ne l'avaient-elles jamais connue : il ne faut pas oublier, pour l'Étrurie — comme pour la Grèce —, les particularismes locaux[67]. Et précisément, c'est en Étrurie méridionale, c'est-à-dire dans la région qui bien entendu a surtout influencé Rome, que la compétition en question semble avoir été le plus ignorée. En tout cas, là encore un bilan globalement très négatif, parallèle à celui que nous avons établi pour cette compétition à Rome.

Après avoir rappelé les influences étrusques indiscutables sur les courses de chars romaines, après avoir tenté de montrer que les Toscans n'étaient pas pour rien dans l'étrange absence des courses de chevaux montés à Rome, il me faudrait maintenant, pour que ma démonstration soit complète, pouvoir rattacher à l'Étrurie aussi les *desultores* qui formaient donc avec les chars le programme hippique essentiel du cirque romain. Mais l'origine de ces cavaliers-acrobates est une question complexe, longuement débattue déjà et qui nous obligerait à examiner une abondante documentation iconographique. N'ayant ni le temps ni les moyens de le faire ici, je me contenterai de mettre en lumière deux ou trois points mal vus, selon moi, jusqu'ici, tout en renvoyant pour l'essentiel à deux excellents articles de G. Ville, qui prévoyait d'ailleurs de rédiger une monographie sur ce sujet[68]. Je commenterai enfin rapidement une fresque de Tarquinia, que ne

66. J.-R. Jannot, *Les reliefs archaïques de Chiusi*, Rome (coll. de l'École française de Rome, n° 71), 1984, p 347 ; les exemples spécialement discutés sont les reliefs A 4, BII 2, DI 15 et DII 12 de son catalogue (il est cependant juste de dire que l'auteur, tout en hésitant beaucoup, fait preuve d'un relatif optimisme, p. 348, à propos de l'existence de la course montée à Chiusi ..).

67. La course de chevaux montés figurant aussi parfois sur les situles de la région vénéto-illyrienne (exemple : la situle de Kuffarn), on peut se demander si cette épreuve n'était pas essentiellement en vogue dans l'Étrurie septentrionale — l'on sait que l'art du « peuple des situles » est très influencé par les productions étrusques de cette région. Mais c'est tout naturellement l'Étrurie méridionale surtout (Véies, Tarquinia, ...) qui transmet ses coutumes à Rome. Sur les situles atestines, voir W. Lucke-O. H. Frey, *Die Situla in Providence (Rhode Island). Ein Beitrag zur Situlenkunst des Osthallstattkreises*, Berlin, 1962, p. 68 et 80, pl. 66 et 75 (ciste de San Maurizio-Moritzing et situle de Kuffarn).

68. G. Ville, *Le relief R 14 (26) de Mariemont ne figure pas un affranchissement par la vindicte mais une scène de cirque*, dans *Latomus*, 22, 1963, p. 14 sq. ; Id., dans *Bull. de la Soc. Nationale des Antiqu. de France*, 1961, p. 117-120.

pouvait connaître G. VILLE, et qui nous fournit une piste intéressante.

Je voudrais tout d'abord établir que les *desultores* romains ne remontent pas seulement à 169, date à laquelle nous les voyons mentionnés pour la première fois par Tite-Live — lequel ne dit nullement au demeurant qu'ils n'existaient pas auparavant — mais que, bien au contraire, ils étaient déjà présents au début du v^e^ siècle au moins.

S'ils ne sont pas signalés auparavant, c'est parce qu'ils étaient moins importants que les chars, comme le montre bien une image de Cicéron dans le *Pro Murena*[69] (on notera d'ailleurs qu'il n'existe pas d'épitaphes de *desultores*, contrairement aux auriges...)[70], et parce que, comme nous l'avons dit, les auteurs latins fournissent rarement des précisions à propos des épreuves des jeux : le mot *equi* peut aussi s'appliquer aux cavaliers-acrobates. Un élément pourrait cependant être mis en avant : dans sa description des jeux votifs célébrés à Rome par Postumius au début du v^e^ siècle, Denys d'Halicarnasse note qu'à côté des courses de chars, il y avait aussi des épreuves pour apobates ou parabates, dont la spécialité était de sauter du char pour parcourir à pied la dernière partie de l'épreuve : cette description étant manifestement empruntée à la Grèce (les courses d'apobates sont bien connues par exemple aux Panathénées), on pouvait légitimement suspecter Denys d'erreur, volontaire ou non : il aurait ainsi conforté sa théorie de l'origine grecque des Romains en confondant *desultor* et apobate, confusion d'autant plus explicable que le mot latin pourrait apparaître comme une traduction du mot grec : et d'ailleurs Denys avait peut-être effectivement mal interprété sa source, Fabius Pictor[71]. On aurait donc là une confirmation indirecte — et involontaire — de l'existence des *desultores* à Rome dès le début de la République au moins : et cette analyse est partagée par d'autres auteurs[72].

D'autant que le seul argument généralement invoqué en faveur de Denys sur ce point, est une inscription d'époque impériale, qui semble bien avoir été mal interprétée jusqu'ici. Dans la carrière extraordinaire de l'aurige P. Aelius Gutta Calpurnianus, les diverses courses qui ont vu sa victoire nous sont présentées de façon détaillée[73]. Or,

69. Cicéron, *Pro Murena*, 57 : ... *qui... mihi uidetur praetorius candidatus in consularem quasi desultorius in quadrigarum curriculum incurrere.*

70. A moins que, comme nous le pensons, les *desultores* ne soient parfois désignés dans les textes et les inscriptions par un autre nom (*cursor*) : sur ce point, notre article en préparation.

71. Denys d'Halicarnasse, *Ant. Rom.*, 7, 73, 3, décrit ainsi la course de ces apobates-parabates : « L'autre coutume est la course disputée par ceux qui ont été sur les chars, course qui existe encore dans quelques cités grecques, à l'occasion d'anciens sacrifices. Après que les chars sont arrivés, ceux qui ont concouru avec les auriges, et que les poètes appellent parabates et les Athéniens apobates, sautent de leur char et font une course à pied avec leurs rivaux sur une longueur d'un stade. » Cf. J.-P. THUILLIER, dans *M. É. F. R. A.*, 87, 1975, p. 576, n. 2.

72. Ainsi, J. G. SZILÁGYI, *Impletae modis saturae, Prospettiva*, 24, 1981, p. 21, n. 84 : « Gli ἀποβάται di Dionigi evidentemente corrispondono ai *desultores* romani. »

73. *C. I. L.*, 6, 10047 = DESSAU, *I. L. S.*, 5288.

à côté de courses plus banales, il en est une qui apparaît ici pour la première et unique fois : c'est la compétition *pedibus ad quadrigam*, laquelle est suivie du nombre LXI, soit que Calpurnianus ait gagné soixante et une fois, soit, de façon plus probable, qu'il ait gagné 60.000 sesterces en une course[74]. Jusqu'à présent, on avait toujours pensé que c'était là une épreuve semblable à celle des apobates, soit qu'il y ait eu deux personnes sur chaque char (un aurige et un coureur), soit qu'il y ait eu un seul aurige qui était en même temps coureur à pied[75]. Mais récemment, on a montré, avec raison selon moi, que cette expression ne pouvait se comprendre ainsi et que la préposition *ad* impliquait que la course à pied était disputée avant la course de chars : les auriges disputaient entre eux une course à pied jusqu'à leurs chars respectifs, comme cela se fait quelquefois aujourd'hui, lors du départ de courses d'autos ou de motos[76]. Passons sur les détails de l'organisation, sur la place des auriges au départ par exemple, pour tirer la conclusion essentielle à propos d'une épreuve qui a dû connaître une existence éphémère, puisqu'elle est donc attestée une seule fois dans les inscriptions de *ludi circenses* : ce n'est pas là une confirmation de la présence d'apobates à la grecque dans les jeux hippiques de Rome et les apobates /parabates de Denys d'Halicarnasse étaient certainement en réalité des *desultores* à cheval.

Il nous semble ensuite que les choses auraient peut-être été plus nettes si l'on avait observé de plus près ce qu'était exactement la course des *desultores* romains, et si l'on ne s'était pas contenté de la rattacher à l'art de la voltige en général. Ce sont des monnaies républicaines et des médaillons de lampes d'époque augustéenne qui permettent d'étudier cette épreuve, et qui ont permis à G. Ville par exemple de bien fixer l'équipement de ces *desultores*, ce qui n'est pas sans conséquence pour l'analyse de documents importants[77]. Le point essentiel à retenir est que les *desultores* faisaient une course (*curriculum*, indique Tite-Live dans le texte cité plus haut[78]) sur *deux* chevaux : ils devaient évidemment sauter d'un cheval sur l'autre pendant cette course, selon une périodicité que nous ne connaissons pas, mais on peut

74. Pour la première interprétation, voir par exemple V. Saletta, *Ludi circensi*, Rome, 1964, p. 115.

75. J. P. V. D. Balsdon, *op. cit.*, p. 316, estime qu'il y aurait eu deux personnes (l'aurige et le coureur à pied) ; H. A. Harris, *Sport in Greece and Rome*, Ithaca, New York, 1972, p. 204, est de l'avis inverse.

76. D. Matz, *Pedibus ad quadrigam in Roman chariot-racing*, *C. W.*, 79, 1, 1985, p. 34-36.

77. G. Ville, *Latomus* 22, 1963, p. 24 : « ... les trois pièces du costume — le fouet, le pagne, et le bonnet — se rencontrent à peu près exclusivement, et peut-être même exclusivement chez les *desultores*, jockeys-acrobates, qui avec deux chevaux qu'ils montaient alternativement en sautant de l'un à l'autre disputaient des courses dans le cirque. » On notera que les *desultores* portent aussi normalement des chaussures montantes. G. Ville signale dans cet article, p. 27, qu'il comptait faire paraître une étude sur les *desultores* dans l'Italie antique.

78. *Supra*, n. 14.

supposer avec vraisemblance qu'ils changeaient de monture à chaque tour de cirque.

D'autres textes relatifs à la cavalerie militaire, sur les Numides en particulier, montrent bien encore la nature de l'épreuve[79]. Et surtout les emplois imagés qui sont faits du *desultor* dans la littérature latine confirment totalement ces changements réguliers de montures. C'est Apulée par exemple qui au début des *Métamorphoses*, compare le passage du grec au latin à l'art du *desultor*[80]. Et, comme on sait, de la traduction à la trahison, il n'y a qu'un pas ; cette trahison peut être amoureuse et c'est Ovide qui proclame bien haut : *Non sum desultor amoris*[81] (on sait pourtant bien à quoi lui servaient les jeux du cirque...) ; passons sur cette image un peu ... cavalière, pour dire enfin que la trahison peut être aussi politique : et là, grâce à Sénèque l'Ancien, nous rencontrons Dellius, que Messala Corvinus traitait de *desultor bellorum ciuilium*[82] ; il faut avouer, pour rester dans les images sportives, que ce Dellius était un champion dans le retournement de veste ou plutôt de ... toge, puisqu'il passa successivement de Dolabella à Cassius, de Cassius à Antoine et enfin d'Antoine à Auguste !

Et précisément, une fois cernée la nature exacte de cette épreuve, on s'aperçoit que, si cet exercice de voltige, banal en soi, a sans doute été connu de nombreux peuples[83], en revanche *en compétition*, aucun antécédent ne peut être réellement attesté pour cette épreuve de voltige à *deux* chevaux : ni en Grèce proprement dite, où la 'kalpé' ne se pratiquait qu'avec un seul cheval, et a connu un succès fort limité ; à Olympie par exemple, la compétition ainsi appelée n'a été disputée que de 496 à 444 avant notre ère[84]. Ni en Grande Grèce, à Tarente en particulier, qui passe habituellement pour être une bonne candidate — et il faut naturellement renvoyer ici aux études de P. Wuilleumier : mais il est clair, d'après les représentations, que les Tarentins aussi pratiquaient exclusivement le saut à terre, à partir d'un seul cheval ; et j'observe par exemple que certains historiens et lexicographes distinguaient soigneusement, en matière d'acrobatie équestre, les

79. Tite-Live, 23, 29, 5 ; cf. J.-P. Thuillier, *Les jeux athlétiques*..., p. 97 sq. (n. 79). Cf. aussi Festus, p. 247, 17 L.

80. Apulée, *Mét.*, 1, 1.

81. Ovide, *Amores*, 1, 3, 15 : *Non mihi mille placent, non sum desultor amoris*. Les tentatives de séduction que l'on peut exercer au cirque romain montrent bien que les hommes et les femmes n'y étaient pas séparés (*Am.*, 3, 2, *passim*). N'est-ce pas là le résultat d'une tradition étrusque longuement implantée dans le cirque romain et dont nous avons un magnifique exemple avec la Tombe des Biges de Tarquinia?

82. Sénèque l'Ancien, *Suas.*, 1, 7. Les autres textes signalant des *desultores* confirment cette technique du cirque : ainsi Properce, 4, 2, 35 (malgré les difficultés que présente le passage), et Manilius, 5, 85.

83. P. Vigneron, *op. cit.* (n. 39), p. 210-211, pl. 34 a (cavalier avec deux chevaux sur un cratère corinthien conservé au Musée du Louvre).

84. H. A. Harris, *Sport in Greece and Rome*, p. 158, pl. 60, p. 181. Pausanias, 5, 9, 2. I. Weiler, *Der Sport bei den Völkern der alten Welt*, Darmstadt, 1981, p. 110.

ταραντῖνοι des ἄμφιπποι, ce qui est assez révélateur[85]. Ni même en Étrurie, je dois le reconnaître, malgré l'existence de certains documents troublants : mais celui qui me paraissait jusqu'à présent le plus révélateur, les fresques funéraires de la Tombe dite du Maître des Olympiades, a fait l'objet d'une autre interprétation, plus classique, à laquelle je me rallie. Si on y voit en effet un cavalier menant deux chevaux, celui-ci est en réalité le valet, le lad, le palefrenier, qui vient saisir par la bride le cheval du *desultor* — lequel, nu, au contraire du valet, est en train de disputer une course à pied, après avoir sauté à bas de sa monture ; on peut d'ailleurs voir dans la même scène un voltigeur nu sautant de son cheval. Autrement dit, on aurait encore là l'épreuve banale, « à la grecque » en quelque sorte, du *desultor* à un seul cheval pratiquant le saut à terre[86]. En fait, la première image d'un véritable *desultor* à la romaine, à deux chevaux, nous vient de Suessa Aurunca[87], la patrie de Lucilius le satirique, dont J. Heurgon a pu écrire qu'il était un « homme de cheval »[88] ; mais ces monnaies au *desultor* vainqueur sont datées de la première moitié du IIIe siècle avant notre ère, et Suessa Aurunca étant alors une colonie latine, il n'est pas sûr que cela soit un témoignage suffisant pour affirmer que cette épreuve est venue du Sud jusqu'à Rome. Il n'est pas impossible en définitive qu'on ait là une véritable *création* romaine, qui se serait imposée progressivement aux dépens de l'épreuve traditionnelle de voltige à un seul cheval, pratiquée par les anabates grecs et étrusques[89].

85. P. Wuilleumier, *Tarente des origines à la conquête romaine*[2], Paris, 1968, p. 186 sq., et p. 666 sq. ; Diodore, 19, 29 ; Arrien, *Tact.*, 2, 3 ; La Souda, ἱππική.

86. C. Weber-Lehmann dans *Catalogo ragionato della pittura etrusca*, Milan, 1985, p. 51 (mais dans la *kalpè* grecque, le cavalier courait en tenant sa monture). Cf. aussi J.-R. Jannot, *Reliefs archaïques*..., p. 349. On notera avec intérêt que cette représentation étrusque est *antérieure* à l'introduction de l'épreuve à Olympie (la fresque est datée de 530 environ).

87. La position de G. Ville sur les origines des *desultores* est ainsi résumée dans le *B. S. N. A. F.*, 1961, p. 118 et il vaut la peine de la citer *in extenso* : « l'Étrurie des VIe-Ve siècles avant notre ère a connu des *desultores* militaires et d'autres qui se livraient sinon à des courses, au moins à des démonstrations acrobatiques dans les jeux funèbres ; cela nous est attesté par plusieurs documents et un texte de Grannius Licinianus ; ces *desultores* disparaissent de nos sources au milieu du Ve siècle. On ne saurait dire si les *desultores* qui apparaissent dans le monnayage tarentin entre 420 et 380 sont un emprunt étrusque ou une création spontanée ; un peu plus tard, entre 313 et 208, des courses de *desultores* sont attestées à Suessa Aurunca ; c'est en 212, selon toute vraisemblance, que des courses de *desultores* sont introduites à Rome (Wuilleumier, Gagé) dans le programme des *ludi Apollinares* ; ce qui donne à penser que Rome les emprunta à l'Italie grecque et peut-être à Tarente. » G. Ville pensait sans doute alors surtout à la Tombe du Singe (Chiusi) qu'il cite par ailleurs ; la disparition des *desultores* étrusques de nos sources est liée au changement dans la thématique de celles-ci ainsi qu'au déclin général de l'Étrurie. Et tout nous porte à croire que les Romains ont connu les *desultores* bien avant 212 (G. Ville ne signale d'ailleurs pas la présence de ces derniers aux *ludi Saeculares* (depuis 249?...). Enfin, s'il nous paraît exclu que les « *desultores* » tarentins aient pu être un emprunt étrusque, la présence des *desultores* sur des monnaies de Suessa Aurunca dans la première moitié du IIIe siècle n'est pas un argument suffisant pour affirmer que l'influence s'est faite du sud vers le nord (B. V. Head, *Historia Nummorum. A manual of Greek numismatics*[2], Oxford, 1911, p. 42, fig. 20 : didrachme d'argent (280-268 av. notre ère), avec au revers un cavalier et deux chevaux, et la légende « Suesano »).

88. J. Heurgon, *Les éléments italiques dans la satire romaine*, dans *Scripta Varia*, coll. Latomus, 191, Bruxelles, 1986, p. 68-70.

89. G. Ville, *B. N. S. A. F.*, 1961, p. 119, avait attiré l'attention sur le mot même de *desul-*

Mais, même s'il n'est pas possible d'attribuer aux Étrusques la paternité des *desultores* romains, qu'on n'attribuera pas plus d'ailleurs aux Grecs ou aux Tarentins, il reste que les Étrusques étaient les mieux placés — et de loin — aux VII^e^ et VI^e^ siècles avant notre ère, pour transmettre ce type de spectacle aux Romains. Les représentations de cavaliers voltigeurs sont en effet très nombreuses sur les fresques comme sur les reliefs étrusques et c'est certainement l'ensemble du programme hippique et athlétique qui s'est imposé, sous les rois étrusques, dans l'organisation des *ludi circenses*. Et à cet égard, la Tombe du Maître des Olympiades, à laquelle je faisais allusion à l'instant, est révélatrice, même si elle ne nous montre pas des *desultores* à la romaine. Cette tombe de Tarquinia, datée de 530 avant notre ère environ, présente en effet les motifs suivants : sur les deux parois principales, d'un côté une course de chars (en l'occurrence des biges), de l'autre côté la course des « *desultores* » ; et sur les parois secondaires, différents athlètes (des pugilistes et des coureurs à pied), dont certains sont d'ailleurs aujourd'hui disparus, victimes de l'activité frénétique des *tombaroli*, des pilleurs de tombes. Autrement dit, nous avons ici l'*ensemble* du programme traditionnel des *ludi circenses* romains, tel qu'il apparaît à travers les textes les plus crédibles et de nombreuses représentations un peu plus tardives — et il ne saurait y avoir là une simple coïncidence [90].

Pour conclure, nous dirons donc que ce sont les influences étrusques qui nous permettent d'expliquer le plus facilement et l'absence des courses de chevaux montés et la présence des *desultores* à Rome, à l'aube de la République et sans doute même avant : avouons que, si les Étrusques avaient transmis aux habitants de l'*Vrbs* l'essentiel dans le domaine des courses de chars, ils étaient bien placés aussi, historiquement et géographiquement, pour leur faire partager leurs goûts dans les autres compétitions hippiques, et il n'est nul besoin pour cela d'attendre les contacts avec Tarente. Cependant, pour ne pas rester sur un tableau par trop philo-étrusque, et surtout pour prendre en compte le poids de l'histoire et ne pas tout réduire à la seule quête

tor, qui ne conviendrait, selon lui, qu'à un saut à terre et non sur un second cheval (auquel cas on aurait dû utiliser le mot *transultor* par exemple). Les auteurs anciens ne semblent pas cependant avoir été gênés par le mot de *desultor* et estiment sans difficulté que le *desultor* sautait *de equo in equum* (Hygin, *Fab.* 80 ; Isidore, 18, 39). G. Ville avait tenté d'expliquer historiquement ce glissement — si l'on peut dire — de vocabulaire (*ibid.*) : « M. Ville propose deux explications qui peuvent se compléter : les premiers *desultores* ont été aussi des apobates, pratiquant à la fois le saut de côté et le saut de haut en bas (nous avons en pays étrusque un exemple de cette double spécialisation à la tombe de la Scimmia) ; ou bien Rome qui, selon Denys d'Halicarnasse, a anciennement connu des apobates de char qu'elle a dû nommer tout naturellement *desultores*, a ensuite étendu ce terme à tous les acrobates de cirque avant de le réserver aux « *desultores* » quand ceux-ci furent les seuls acrobates du cirque romain. » En tout état de cause, cette seconde hypothèse ne nous paraît pas pouvoir être retenue.

90. M. Moretti, *Nuovi monumenti della pittura etrusca*, Milan, 1960, p. 121-134. S. Steingräber, *op. cit.*, p. 329, n° 83.

des origines — aussi nécessaire qu'elle soit — on se doit de rappeler par exemple que les Étrusques, quant à eux, n'utilisaient pas *en course* le quadrige — un char qu'ils connaissaient certes par ailleurs, dans les processions entre autres ; ce sont donc bien les Romains qui, soit de façon autonome, soit sous l'influence grecque, ont remis au premier plan cette épreuve dans leurs propres jeux. Et, pour ce qui est des cavaliers voltigeurs, après avoir souligné leur présence dans le dossier iconographique étrusque, nous pouvons aussi penser qu'ils ont trouvé un regain d'intérêt, qu'ils ont subi en quelque sorte un coup de fouet, lors des contacts avec Tarente, au III^e^ siècle surtout : mais ce sont peut-être bien les Romains eux-mêmes qui ont mis au point la course de ces *desultores*, si caractéristiques avec leur équipement et leurs deux chevaux. Cependant, si les spectacles romains ont bien entendu évolué, s'ils se sont surtout développés tout au long de la République, il me paraît que seule la considération des origines les plus anciennes pouvait permettre d'expliquer quelque peu une absence curieuse, une question qualifiée jusqu'ici d' « insoluble ».